

# Ne touchez pas à nos droits acquis !

Le Journal de Quebec · 27 mars 2023 · 4 · RICHARD MARTINEAU richard.martineau @quebecormedia.com

Connaissez-vous l'histoire du gars qui rencontre une fille et en tombe follement amoureux ?



Pendant des semaines, il est tout gentil avec elle et lui apporte le déjeuner au lit. Le café, les croissants, le jus d'orange, une petite fleur bien fraîche – bref, tout le truc. Et puis un jour, le gars se lève, embrasse sa belle et s'apprête à partir pour le boulot quand la fille l'interpelle, fâchée.

« Eh, ho ! Et mon déjeuner ? Tu ne m'aimes plus ? »

Morale : rien de plus difficile que d'enlever à une personne ce qu'elle considère comme des droits acquis.

**ON NE RECLERERA PAS !**

C'est ce qui arrive en France.

Le gouvernement dit : « Bon, écoutez, la situation économique et démographique a changé, les anciennes façons de faire ne tiennent plus, il va falloir s'adapter à la nouvelle réalité et repousser l'âge de la retraite de 62 à 64 ans. » Résultat : le pays explose. « Vous ne nous enlèverez pas nos droits acquis ! »

Oui, je comprends, ce n'est pas facile, mais enfin, regardez la situation, on ne peut plus continuer, et...

« Vous ne nous enlèverez pas nos droits acquis !!! »

Je vous entends, ce n'est jamais drôle de reculer, mais que voulez-vous, il y a de plus en plus de retraités et de moins en moins de travailleurs, et vous ne voulez pas plus d'immigration, donc...

**« VOUS NE NOUS ENLÈVEREZ PAS NOS DROITS ACQUIS ! ALLEZ, HOP, ON FOUT LE FEU À LA BARAQUE ! »**

Tu as beau leur expliquer la situation calmement, et leur montrer tous les chiffres, toutes les prévisions démographiques et tous les tableaux statistiques, rien à faire.

Ils sont en calvaire.

Tout ce qu'ils voient, c'est que le gouvernement leur a apporté le petit-déjeuner au lit pendant des décennies, et que maintenant, il ne le fait plus.

Alors ils foutent le feu dans des kiosques à journaux et lancent des roches aux flics.

Comme disait de Gaulle : « La France est capable de faire des révolutions, mais pas des réformes. »

Couper la tête au roi ? Pas de problème, aiguiser la guillotine et apporter le panier !

Mais reculer l'âge de la retraite de 62 à 64 ans ?

Ça va pas, non ?

TOUJOURS PLUS !

C'est comme ça : pour la plupart des gens, le gouvernement ne peut aller que dans une seule direction.

En avant.

Même si en avant, il y a une falaise.

Regardez la « pseudo austérité » du gouvernement Couillard.

Le gouvernement n'avait pas coupé dans les dépenses. Il avait freiné la croissance des dépenses.

Les dépenses du gouvernement continuaient d'augmenter, mais à un rythme moins effréné.

Résultat : on a réagi comme si le gouvernement nous avait coupé les vivres.

Alors que le robinet à millions continuait de couler.

Rien de plus dur pour un gouvernement que de revenir sur ce qui est considéré à tort ou à raison comme des droits acquis.

D'un côté, les contribuables chialent parce qu'ils sont trop taxés et imposés.

Mais ne coupez pas dans les dépenses, par contre ! Car on va organiser des grèves aux quatre coins du royaume !

Alors on fait quoi ?

On ne fait rien ! On continue dans la même direction !

Même si ça va nous mener dans le mur !

# Des incitatifs pour demeurer sur le marché du travail plus longtemps

Le Journal de Québec · 25 mars 2023 · 65 · Emmanuelle Gril emmanuelle.gril @quebecormedia.com

Demeurer sur le marché du travail après 60 ans vaut-il la peine ? Ces incitatifs pourraient vous encourager à le faire.



À partir de 60 ans, si vous travaillez encore, vous aurez droit au crédit d'impôt non remboursable pour prolongation de carrière (Québec). Entre 60 et 64 ans, le montant maximal du crédit est de

1500 \$ et il s'élève à 1650 \$ à 65 ans.

Mais ce n'est pas tout, car il est possible de bonifier ses rentes publiques en restant plus longtemps sur le marché du travail. De plus, dans son dernier budget, le gouvernement provincial a inclus quelques nouveautés intéressantes à connaître.

## BONIFIER SES RENTES PUBLIQUES

Tout d'abord, il faut savoir que même si vous êtes retourné sur le marché du travail après avoir réclamé vos rentes du gouvernement, le montant du Régime des rentes du Québec (RRQ) reçu ne sera pas amputé, quels que soient vos autres revenus.

En revanche, il existe un seuil de récupération pour la Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV), ainsi que pour le Supplément de revenu garanti (SRG).

Hadi Ajab, planificateur financier indépendant et représentant en épargne collective rattaché aux Services en placements PEAK, rappelle que l'on peut demander le RRQ dès l'âge de 60 ans, mais que dans ce cas vous serez pénalisé.

« On perd 7,20 % du montant par année avant 65 ans. Par exemple, si vous deviez toucher 1000 \$ à 65 ans, à 60 vous ne recevrez que 640 \$. Inversement, si vous retardez après 65 ans, vous bonifiez le montant de 0,70 % par mois de report. Si vous attendez 70 ans, vous pourriez recevoir 1420 \$ au lieu de 1000 \$ à 65 ans », illustre-t-il.

Retarder sa Pension de la sécurité de la vieillesse après 65 ans présente aussi des avantages : 0,60 % de plus par mois de report, pour un total de 36 % supplémentaires si vous attendez 70 ans.

### LE SUPPLÉMENT À LA RENTE DE RETRAITE

Si vous travaillez tout en touchant le RRQ, alors vous pourrez vous prévaloir du Supplément de rente de retraite.

Cela signifie qu'à partir de 3500 \$ de revenus, vous allez recommencer à cotiser au Régime des rentes du Québec.

« Dans ce cas, vous recevrez le Supplément de rente de retraite. Il sera versé le 1er janvier de l'année suivant celle où vous avez recommencé à cotiser. Il n'y a pas de demande à effectuer, le versement est automatique », mentionne Hadi Ajab.

Pour avoir un exemple chiffré de ce que peut représenter le Supplément de rente de retraite, visitez cette page : [www.rrq.gouv.qc.ca/fr/retraite/rrq/Pages/supplement\\_rente\\_retraite.aspx](http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/retraite/rrq/Pages/supplement_rente_retraite.aspx)

### COMBIEN RESTERA-T-IL DANS VOS POCHE ?

Le montant additionnel de revenus qui restera dans vos poches dépendra notamment de vos autres revenus et de plusieurs autres facteurs : célibataire ou en couple, âge, situation du conjoint, etc.

Hadi Ajab recommande d'utiliser l'outil que le ministère du Revenu du Québec met à la disposition des contribuables, lequel effectuera les calculs en tenant compte de la fiscalité au palier provincial et au palier fédéral, ainsi que les crédits d'impôt.

Cet outil est accessible à l'adresse suivante : [www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/revenu-travail-retraite-fr.asp](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/revenu-travail-retraite-fr.asp)

Le dernier budget déposé par le gouvernement du Québec donne également un nouveau choix aux travailleurs d'expérience.

« Une personne de 65 ans et plus qui est encore sur le marché du travail tout en touchant le RRQ ou le Régime de pensions du Canada peut cesser de verser des cotisations au RRQ sur les revenus gagnés en emploi », indique Hadi Ajab.

Cet arrêt de cotisation est applicable à la fois pour le salarié et pour l'employeur.

« Cela demeurera en vigueur aussi longtemps que le travailleur le souhaitera, car il pourrait aussi choisir de recommencer à cotiser. Mais l'obligation de cotiser au RRQ cessera obligatoirement à compter de l'année où il atteindra son 73e anniversaire », ajoute le planificateur financier.

Pour arrêter de cotiser, le salarié de 65 ans et plus devra remplir un formulaire qu'il remettra à son employeur. Ce dernier n'aura plus à retenir sa part des cotisations sur le salaire de l'employé.

On peut également choisir de cesser de cotiser au RRQ si on est travailleur autonome. Il faudra le mentionner au moment de la production de sa déclaration de revenus.

# L'endettement des consommateurs en hausse de 6,2 %

Le Journal de Quebec · 25 mars 2023 · 65

AGENCE QMI | En raison de l'inflation élevée et de la hausse des coûts d'emprunt, la dette totale des consommateurs canadiens a grimpé à 2370 milliards \$ au quatrième trimestre 2022, en hausse de 6,2 %, selon la firme d'analyse financière Equifax Canada.

Durant le quatrième trimestre de l'année dernière, le niveau d'endettement non hypothécaire a crû de 5,4 % par rapport à la même période de 2021, une hausse plus marquée qui affecte plus les personnes âgées de 27 à 42 ans avec un bond supérieur à la moyenne de 8,4 %.

## DES BONDS INQUIÉTANTS

Même si la dette hypothécaire représente les trois quarts de toutes les dettes des consommateurs, le stress financier est plus apparent chez les non-proprétaires, aux prises avec les dettes de cartes de crédit.

Au Québec, l'endettement moyen se situe désormais à 18 495 dollars, le deuxième plus faible endettement du Canada derrière le Manitoba (17 073 dollars), alors que la palme revient à l'Alberta avec 24 724 dollars pour la période considérée.

Le dernier trimestre de 2022 a également connu une augmentation continue du nombre de consommateurs qui utilisent activement des produits de crédit (qui ont ouvert au moins un produit de crédit).

La hausse a été de 3,2 %, selon le rapport de la firme Equifax Canada.

## PLUS DE PAIEMENTS MANQUÉS

« Nous commençons à constater une augmentation des paiements manqués sur les cartes de crédit et les prêts automobiles, en particulier pour les consommateurs à faible revenu », a estimé Rebecca Oakes, vice-présidente des analyses avancées chez Equifax Canada.

« La gestion des finances pendant une période prolongée d'inflation élevée avec une hausse du coût de la vie s'avère malheureusement excessive pour certaines personnes », a analysé Mme Oakes, anticipant un choc de paiement pour les prêts hypothécaires.